



**CNDS**

CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT



## Appel à projets 2019

Développer le sport pour le plus grand nombre dans les territoires

*Règlement et modalités de participation*

**A retourner avant le 2 septembre 2019 – 12h**

**uniquement via « le compte asso »**

**<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>**



**DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret**

Direction régionale et départementale  
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale



# L'appel à projet

Le présent appel à projet est porté par la DRDJSCS Centre Val de Loire, Loiret et le CROS Centre-Val de Loire.

## Cadre général – objectifs

L'appel à projet vise à financer des projets sportifs territoriaux en priorité dans les territoires carencés de la région. Ces projets devront mettre en évidence **le pilotage régional et la mobilisation des comités départementaux, des clubs, au bénéfice des licenciés**. Ils doivent permettre une mise en œuvre concrète et mesurable de pratiques sportives locales et **répondre à une seule des 4 thématiques suivantes** :

1. sport et handicaps, la mixité dans les pratiques
2. lutte contre les violences et les incivilités dans le sport
3. l'égalité hommes / femmes dans les pratiques sportives
4. la santé par le sport

Par ailleurs, les ligues ou comités régionaux qui possèdent une convention ETR 2017-2020 signée et n'ayant pas émargés, au titre de 2019, à une aide dédiée au fonctionnement de l'Equipe technique régionale, peuvent rajouter une fiche action complémentaire à cette fin.

## Aide financière

Le montant global maximum attribué à l'appel à projet est de 73 625€. Ce montant pourra être alloué en partie ou en totalité en fonction du nombre de dossiers participants.

Le montant minimum pouvant être attribué par dossier sera de 1 500€. Le projet pour lequel l'aide est sollicitée pourra concerner des actions déjà soutenues dans le cadre de la part territoriale du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport).

## Calendrier

- **lundi 15 juillet 2019** : lancement de l'appel à projet
- **2 septembre 2019, 12h** : date limite de dépôt des dossiers de candidature
- **2 septembre 2019 au 9 septembre 2019** : étude des dossiers de candidature par le comité de sélection
- **14 septembre 2019** : notification aux porteurs de projet de la décision du comité de sélection

## Sélection des dossiers de candidature

L'instruction des dossiers est assurée par un comité de sélection des candidatures composé des personnels des services de l'Etat, représentants du CROS Centre-Val de Loire, et de personnalités reconnues issues du mouvement associatif et de l'économie sociale et solidaire.

Le comité de sélection est souverain et n'a pas à motiver ses décisions qui seront incontestables.

## Partenaires

L'appel à projet est organisé par le la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Centre-Val de Loire, Loiret en partenariat avec le CROS Centre-Val de Loire.

# Votre candidature

## Eligibilité des candidats

L'appel à projet est ouvert aux ligues et comités régionaux sportifs de la région Centre-Val de Loire dont la fédération d'affiliation est agréée par le Ministère des sports, qui s'engagent pour développer le sport pour le plus grand nombre.

Le projet devra être porté par un responsable de projet clairement identifié.

Les fédérations suivantes, faisant l'objet d'un projet sportif fédéral en lien avec le ministère, ne peuvent pas participer à l'appel à projet.

Comité National Olympique et Sportif Français	Fédération française Judo Ju-Jitsu Kendo et DA
Fédération Clubs Alpains Français et de Montagne	Fédération française Montagne et Escalade
Fédération française Athlétisme	Fédération française Natation
Fédération française Aviron	Fédération française Pétanque et Jeu Provençal
Fédération française Badminton	Fédération française Rugby
Fédération française Canoë-Kayak	Fédération française Sports de Glace
Fédération française Clubs Omnisports	Fédération française Surf
Fédération française Cyclisme	Fédération française Tennis
Fédération française de Kick Boxing, Muay thai et DA	Fédération française Tir à l'Arc
Fédération française d'Haltérophilie - Musculation	Fédération française Vol Libre
Fédération française Education Physique et Gymnastique Volontaire	Fédération française Volley-Ball
Fédération française Equitation	Fédération Sportive des ASPTT
Fédération française Football	Fédération Sportive et Culturelle de France
Fédération française Gymnastique	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré
Fédération française Handball	

## Critères d'éligibilité des projets

Pour être éligible à l'appel à projet, la structure doit présenter un projet portant sur l'une des quatre thématiques citées précédemment (ou soumettre une demande d'aide au fonctionnement de l'ETR selon les conditions ci-dessus détaillées).

Pour **être éligible**, le projet devra obligatoirement :

- Se décliner du projet territorial de la structure<sup>1</sup>,
- Proposer la mise en place de créneaux de pratiques sportives,
- Donner lieu à une réalisation concrète entre le 01/09/2019 et le 31/08/2020.

## Critères d'évaluation des projets

Quelle que soit la thématique choisie et présentée, les éléments suivants devront être pris en compte dans **l'évaluation des projets** :

- Appui sur les plans fédéraux existants (plan de féminisation, sport handicap, plan citoyen du sport) et les réseaux régionaux existants,

---

<sup>1</sup> Le **projet territorial** doit s'inscrire dans la déclinaison du projet fédéral et mettre en évidence la co-construction d'un projet avec les comités départementaux et les clubs, au bénéfice des licenciés et des pratiquants :

- Il présente le contexte, l'environnement et le stade de développement précis d'une discipline sportive en région.
- Il fixe les objectifs de développement dans tous les champs de pratique et de structuration composant la discipline concernée. Les outils d'évaluation et les indicateurs nécessaires sont présentés en lien avec ces objectifs.
- Il doit permettre de mesurer l'évolution du nombre de clubs, de licenciés et de pratiquants.
- Il doit permettre à chacun (élu, bénévole, salarié) de connaître son rôle au cœur de la stratégie régionale.

- Inscription de l'action dans le temps, dans le cadre d'une pratique sportive régulière et pérenne au service du projet de la structure sportive ;
- Mise en évidence de l'aspect concret et réalisable du projet;
- Mise en évidence du rayonnement visé de l'action (bénéficiaires, partenaires).

Une attention particulière sera portée aux dossiers dont le projet territorial permettra d'optimiser les ressources et de démontrer des coûts maîtrisés.

La possibilité est donnée aux candidats d'être accompagné par le référent DRDJSCS ou CROS Centre-Val de Loire de la thématique choisie, sur demande.

### **Modalités d'inscription et condition de dépôt du dossier**

Le dossier de candidature est à constituer via « le compte asso » (**fiche subvention code 188**).

**IMPORTANT** : Il convient de ne pas repartir du dossier initial CNDS 2019 que la structure a pu faire. Il est obligatoire de démarrer un **nouveau dossier**.

**Aucun dossier de candidature n'est à faire parvenir par mail.**

Tous les dossiers seront centralisés par la DRDJSCS et mis à la disposition du comité de sélection pour l'instruction des candidatures reçues.

### **Contenu du dossier**

Pour compléter le dossier, les pièces suivantes seront également placées dans « le compte asso » :

- du projet territorial de la discipline sportive sur la thématique choisie (cette pièce se joigne à l'étape 3 : « autres pièces »),
- du relevé d'identité bancaire du porteur de projet.

Seuls les dossiers complets et correctement renseignés seront étudiés. Tout élément manquant entraînera **le rejet du dossier**.

### **Engagements des candidats**

Les candidats s'engagent à transmettre à la DRDJSCS tout document justificatif lié à l'action présentée au plus tard le 31 décembre 2020.

Tout projet soutenu devra faire l'objet d'une évaluation et d'une valorisation à travers une action de communication.

### **Confidentialité**

Les membres du comité de sélection et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux projets des candidats non lauréats.

### **Contacts**

<b>DRDJSCS</b>	<b>CROS</b>
drdjscs-cvll-cnnds@jscs.gouv.fr	centrevaleloire@franceolympique.com
0238774900	0238498850